

Les élu.e.s face aux défis de la cybersécurité

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette journée de formation vous propose de lever le voile sur l'écosystème des cyberattaquants pour mieux piloter la défense de votre collectivité. Grâce à des analyses de cas réels, devenez le garant de la souveraineté numérique de votre territoire.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Appréhender les enjeux liés au numérique.
- Identifier et comprendre les menaces.
- Mettre en place et piloter une gouvernance cyber.
- Prioriser un socle de mesures de protection numérique.
- Réagir en cas de cyberattaque ? les actes réflexes élémentaires.

Description / Contenu

Le numérique au cœur du mandat : pourquoi la cybersécurité n'est plus un sujet technique mais un enjeu de souveraineté et de continuité de service.

L'aspect réglementaire : les responsabilités de l'élu en tant que responsable de traitement des données des administrés.

Panorama de la menace : profil des cybercriminels, comment attaquent-ils ?

Cartographie des attaques de l'association Déclic : analyses de cas pour comprendre la réalité des attaques sur les collectivités territoriales.

La sensibilisation des collaborateurs : l'humain au cœur de la cybersécurité.

Cartographier son périmètre : identifier ses actifs (matériels et données).

Gestion des prestataires : s'assurer que l'informatique externalisée est maîtrisée.

Le socle de mesure de protection indispensables : sauvegardes, mots de passe, mises à jour, messagerie.

Savoir réagir face à un incident de sécurité : se préparer et réagir face à une cyberattaque - alerter, agir et communiquer.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Présentation linéaire des concepts de la cybersécurité, retour d'expériences et échange avec les participants, travaux pratiques (sur ordinateur portable ou smartphone).

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Arice.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

CRAPSI Manuel

Expert en sûreté et cybersécurité, Manuel Crapsi met ses 29 ans d'expérience au sein de la Gendarmerie Nationale au service de l'accompagnement des élus. Spécialiste reconnu des enjeux liés au numérique, il a participé à la création d'outils de diagnostic nationaux pour les collectivités. Il conjugue une expertise technique de haut niveau avec une approche pédagogique très concrète. Sa force réside dans sa capacité à vulgariser des sujets complexes pour en faire des leviers d'action pragmatiques. Formateur passionné, il accompagne les acteurs publics dans l'acculturation aux risques numériques, la sécurisation des systèmes d'information et la résilience de leurs territoires face aux menaces cyber.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État